Un prof rappelle que Samuel Paty avait été lâché par sa hiérarchie : procédure disciplinaire !

écrit par Jules Ferry | 1 décembre 2021





Samuel Paty avait été lâché par sa hiérarchie.

Rappel sur CNEWS:

https://twitter.com/CNEWS/status/1448926921232879632?s=20

Samuel Paty a été abandonné par sa hiérarchie (L'express).

Voici le monstre froid qui est censé être le rempart contre l'islamisme dans l'école de Macron :



Macron-Blanquer du côté des islamistes. On sacrifie les Résistants.

Un collègue solidaire ose rappeler que Samuel Paty avait été lâché par sa hiérarchie : il est lui-même aussitôt mis à pied et sanctionné!

Selon l'Association des Professeurs de Lettres, un enseignant, Jean-Christophe Peton, a été suspendu par le rectorat de Besançon pour avoir écrit que Samuel Paty « n'avait pas été soutenu par sa hiérarchie » .

Si cela est vrai, c'est un véritable scandale et c'est le recteur de cette académie qui devrait être suspendu immédiatement!



Jean-Christophe Peton, capture d'écran You tube

« Jean-Christophe Peton a été suspendu de cours et se retrouve visé par une procédure disciplinaire pour avoir écrit, dans un échange entre pairs, à propos de l'hommage rendu à Samuel Paty, que celui-ci n'avait pas été, pour le moins, soutenu par sa hiérarchie ».

Jean-Christophe Peton :

"Avant d'être égorgé, <u>Samuel Paty a été abandonné par sahiérarchie</u>, l'Education nationale et ses sbires, et même tancé pour avoir montré des caricatures qui pouvaient heurter X ou Y ou Z ».

« Cette minute de silence, il faut la faire pour lui, évidemment. Mais ne soyons pas dupes de l'hypocrisie de l'institution et de ses relais."

Jean-Christophe Peton ne s'arrête pas là puisqu'il publie son texte sur Twitter et interpelle à ce sujet le recteur de l'académie de Besançon, Jean-François Chanet.

www.lexpress.fr

Il existe encore des Résistants en France .

L'affaire est dévoilée par l'Association de Professeurs de Lettres dans un <u>communiqué</u>:



COMMUNIQUÉ à propos d'un abus d'autorité

Le Bureau de l'Association des Professeurs de lettres dénonce vigoureusement le procédé scandaleux dont use le rectorat de Besançon à l'encontre de notre collègue Jean-Christophe Peton, membre du Bureau de l'APLettres chargé des lycées professionnels, suspendu de cours et visé par une procédure disciplinaire pour avoir écrit, dans un échange entre pairs, à propos de l'hommage rendu à Samuel Paty, que celui-ci n'avait pas été, pour le moins, soutenu par sa hiérarchie.

La loyauté du professeur envers l'Institution scolaire ne saurait être pervertie en appartenance, ni l'Éducation nationale en clergé ; celle-ci ne saurait inquiéter un collègue pour avoir usé, hors de chaire, de sa liberté d'expression. Dans ces circonstances en effet, la critique des mesures ministérielles comme celle du fonctionnement de l'Institution – critiques d'ailleurs souhaitables pour leur amendement – ne saurait davantage être réprimée que restreinte à des consultations sous contrôle.

Plus largement, l'Association des Professeurs de Lettres avertit que l'atteinte à la liberté d'expression au sein de professions chargées d'approfondir et de transmettre la connaissance est constitutive d'une dérive dogmatique coupablement pernicieuse. Le professeur faillirait qui assujettirait au discours officiel son exigence de vérité ; l'Institution faillit en ne la protégeant pas.

Paris, le 30 novembre 2021